

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

260  
du 19 MAI 1979  
DECRET N° 79/ /MJT.SGFPT.DFP/21022/02

Portant intégration et nomination de Mon-  
sieur MLELE Georges SISSY dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-  
vices Techniques (T.P.).-

-----  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,  
-----

(/ISAS :

Vu l'acte N° 078/PCT-CC du 30 Mars 1979 portant  
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-  
ticles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° [redacted] MOUTE SC du 27.10.78 du Secrétaire  
Général. transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le Protocole d'Entente URSS du 5.8.70 signé entre la  
République Populaire du Congo et l'URSS ;

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MULELA Georges SISSY, né le 5.10.1951 à B/Ville, titulaire du diplôme d'Ingénieur de Géodésie obtenu à l'Institut des Ingénieurs de Géodésie de Photo aérienne et cartographie de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services techniques (T.P.), et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Construction, de l'Urbanisme, et de l'Habitat, chargé de l'Environnement.

ARTICLE 3.- : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZAVILLE, le 19 MAI 1979

Par le

Premier ministre, Chef du Gouvernement, Ministre

Le Ministre de l'Amenagement du Territoire,

- Colonel Louis SYLVAIN COMA -

Le Ministre des Finances,

D. G. M. MAMBIHE ANGOLLO.-

- Henri LCPES -

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

V. TAMBA-TAMBA

APPRECIATIONS

JORPC.....	1
DGT.DGCPCE.....	3
DGT/BST.....	1
D.F.....	3
C.F.....	1
MINI. CUHE.....	1
SGCUHE.....	2
Intéressé.....	1
Dossier.....	3
SGCM/EC.....	2